CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame
Roxanne Meyer Keller
Présidente du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : PM/15019286

Lausanne, le 25 novembre 2015

Résolution Jessica Jaccoud et consorts concernant le projet d'horaire 2016 des CFF et en particulier la desserte en gare de Nyon

Madame la Présidente,

Par la présente, le Conseil d'Etat donne suite à la résolution Jessica Jaccoud mentionnée en titre, que le Grand Conseil a renvoyée au Conseil d'Etat dans sa séance du 16 juin 2015. Le texte de la résolution est le suivant :

« Tout en reconnaissant les nombreuses améliorations apportées par le projet d'horaire 2016 sur le réseau ferroviaire vaudois, le Grand Conseil soutient les démarches entreprises par le Conseil d'Etat visant à maintenir l'arrêt de 4 ICN en gare de Nyon le matin, ou, à tout le moins, obtenir des garanties des CFF sur le rétablissement des arrêts en gare de Nyon une fois les travaux de la gare de Lausanne achevés. »

En réponse à la résolution susmentionnée, le Conseil d'Etat tient à préciser les points suivants :

1. Participation des cantons à la définition de l'offre CFF « grandes lignes » :

Il faut rappeler que le Canton de Vaud commande et finance conjointement avec la Confédération les prestations de trafic régional. En revanche, l'offre du trafic grandes lignes (soit la desserte interrégionale et nationale) est commandée par la Confédération uniquement. C'est donc l'Office fédéral des transports, au nom de la Confédération, qui est compétent en dernière instance pour accepter ou non les modifications d'horaire pour ces lignes.

Dans ce cadre, le Canton défend naturellement ses intérêts au niveau des instances techniques et politiques mais ne dispose pas de pouvoir décisionnel. Les décisions finales sur les arrêts dans les gares évoquées ne sont donc pas de la compétence du Conseil d'Etat. Ces décisions ont été prises, dans le cadre de l'élaboration du projet d'horaire, en tenant compte des contraintes techniques évoquées ci-après et des statistiques de fréquentation, notamment.

Depuis les premières phases de l'élaboration de l'horaire « travaux Lausanne – Léman 2030 » (en 2012), les cantons de Vaud et Genève ont été sollicités par l'Office fédéral

des transports (OFT) pour participer à un groupe technique d'accompagnement travaillant sur l'élaboration de l'horaire 2016. Le Canton de Vaud y avait déjà relayé la demande d'un arrêt systématique à Yverdon-les-Bains, Morges et Nyon pour tous les trains ICN circulant entre Bienne et Genève-Aéroport et vice-versa.

2. Planification des sillons ICN Bienne – Genève-Aéroport pour le projet d'horaire :

Ci-dessous, vous trouverez un résumé des raisons qui ont conduit à tracer les sillons ICN Bienne – Genève-Aéroport et vice-versa tels qu'annoncés pour l'horaire 2016. Ils doivent bien évidemment s'insérer dans les circulations ferroviaires (régionales, marchandises) existantes, en particulier sur l'axe Lausanne – Genève-Aéroport :

- **Arrêt à Morges imposé :**

  Le départ de Bienne de l'ICN Bienne – Genève est contraint à la minute 16. Le temps de parcours jusqu'à Morges avec arrêt à Neuchâtel et Yverdon-les-Bains est de 60 minutes et ne peut pas être réduit.

  De plus, le départ de Morges est possible au plus tôt à la minute 18, ceci afin de laisser suffisamment de temps au train régional le précédant (RER4 Palézieux – Allaman) d'atteindre son terminus (minute 20), tout en assurant la desserte d'Etoy et Saint-Prex. L'ICN passe alors à Allaman vers la minute 23 tandis que l'arrivée du sillon du RER4 à Allaman ne peut pas être anticipée (départ 58 de Lausanne au plus tôt) sans supprimer la desserte de haltes intermédiaires entre Lausanne et Allaman.

- **Arrêt à Nyon impossible :**

  En raison des contraintes suivantes, un arrêt systématique des ICN à Nyon n'est pas possible, sans modifier la marche des autres trains :
  - Le départ de l'ICN de Morges est contraint à la minute 18 (voir explications ci-dessus) pour maintenir le niveau d'offre sur le RER entre Lausanne et Allaman.
  - L'ICN doit atteindre Genève au plus tard à la minute 45, soit 3 minutes avant les trains IR25XX en provenance de Lucerne (distancement minimum).
  - Le temps de parcours sans arrêt Morges – Genève est de 27 minutes.
  - Un arrêt de l'ICN à Nyon demande 3 minutes supplémentaires (freinage, arrêt, démarrage).

  Si l'option d'arrêter l'ICN à Nyon avait été retenue, elle obligerait alors les trains Lucerne – Genève-Aéroport à rebrousser à Genève, ce qui est inacceptable pour les CFF en rapport à l'obligation de desserte de l'aéroport de Genève liée à la concession émise par la Confédération.

De plus, l'analyse des destinations des clients au départ de Nyon en 2014 met en perspective et relativise les impacts de ces suppressions.

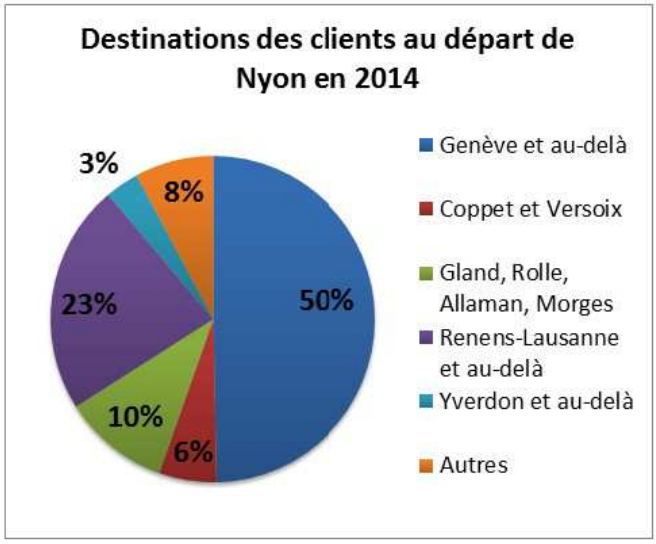

Ainsi, lors de la consultation du projet d'horaire 2016 au mois de juin, un arrêt systématique à Nyon, en plus de Morges, n'avait pas été inclus dans les horaires concernés en raison de l'impossibilité technique de le réaliser. A noter qu'en journée, l'horaire 2016 permettra un raccourcissement d'environ 8 minutes du temps de parcours de Nyon vers le Pied-du-Jura avec une correspondance à Morges.
D'autre part, une alternative avait été imaginée avec une desserte ICN alternée une heure sur deux entre Morges et Nyon. Pour les raisons évoquées ci-dessus, cette variante n'est pas non plus possible techniquement (arrêt à Morges imposé, arrêt à Nyon pas possible).

3. Réactions pendant la consultation d'horaire :

Le Conseil d'Etat a relayé, dans le cadre de la consultation, les préoccupations des Vaudois quant aux effets négatifs des modifications des horaires CFF et a exigé des CFF de vérifier à nouveau la faisabilité d'un rétablissement des liaisons supprimées.
En date du 27 juillet 2015, Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, a adressé un courrier relevant toutes les imperfections du projet d'horaire 2016 à Madame Janine Pilloud, membre de la Direction du groupe CFF et cheffe du trafic voyageurs. Ce courrier était accompagné de la résolution Jaccoud ainsi que des interpellations des députés Catherine Labouchère (15_INT_394) et Gérald Cretegny et consorts (15_INT_395).

Vous trouverez ci-dessous l'extrait des propos de la conseillère d'Etat concernant les trains ICN Genève ⇔ Bienne :

« Pour le canton de Vaud, le rétablissement de l'arrêt à Morges des ICN Genève-Aéroport – Zurich est très positif. Malheureusement, pour les raisons techniques qui m'ont été expliquées, un arrêt systématique des mêmes ICN à Nyon est, selon les CFF, impossible.

Je me permets de vous rappeler l'importance des liaisons entre Yverdon-les-Bains, Morges et Nyon pour le Canton. En effet, d'importants échanges sont enregistrés entre ces trois villes. Selon nos analyses de la demande, notamment dans le cadre des études PRODES, nous avons constaté que ***des liaisons grandes lignes directes entre ces trois villes vaudoises doivent absolument être conservées et garanties dans la planification des horaires futurs (dès AS 2025), soit dès la fin des travaux de modernisation de la gare de Lausanne.***

Dès la publication du projet d'horaire 2016, les réactions concernant cette dégradation de la desserte de Nyon par les trains ICN ont été très vives et ont notamment fait l'objet de deux interpellations déposées devant le Grand Conseil (voir réponses en annexe) et débattues le 16 juin 2015 (15_INT_394 : Interpellation Catherine Labouchère et consorts – « Ligne CFF pied du Jura : bis repetita pour Nyon ? » et 15_INT_395 : Interpellation Gérald Cretegny et consorts « Le district de Nyon figure-t-il encore sur la carte des CFF ? »). Une résolution a également été déposée (15_RES_026 : Résolution Jessica Jaccoud et consorts « Projet d'horaire 2016 des CFF et en particulier la desserte en gare de Nyon ») et a été renvoyée au Conseil d'Etat pour traitement.

Je vous prie donc avec insistance de tout mettre en œuvre pour rétablir l'arrêt à Nyon des ICN Genève – Bienne (511, 513, 515) et Bienne – Genève (504, 1606, 530, 532, 534, 536) obtenus de haute lutte en 2012 lors de la mise en place de l'horaire Romandie 2013. *Dès lors qu'il serait techniquement absolument impossible d'arrêter à nouveau ces neuf trains, il est indispensable que les quatre trains du matin (511, 513, 504 et 1606) puissent desservir Yverdon-les-Bains, Morges et Nyon. L'attrait de la HEIG (Yverdon-les-Bains) ne doit pas être prétérité en raison de la dégradation de l'offre ferroviaire. Ma collègue La Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a été sollicitée pour apporter son soutien au rétablissement de bonnes conditions d'accessibilité à la HEIG dès décembre prochain. »*

4. Extrait de la réponse des CFF à la demande concernant les ICN (courrier du 25 août 2015) :

« Vous nous avez récemment sollicités afin d'étudier les possibilités d'arrêts supplémentaires des trains ICN Genève – Zurich en gare de Nyon. Nos services ont déjà procédé à une analyse complète pour les trains ICN pour l'horaire 2016 sur la base des arrêts de l'horaire en cours.

Les analyses effectuées démontrent de nombreuses difficultés et contraintes que ces arrêts supplémentaires en gare de Nyon engendreraient :

- *Un allongement du temps de parcours de 3 minutes des InterRegio qui suivent en provenance de Berne et par conséquence une réduction de leur temps de rebroussement à Genève-Aéroport de 4 minutes, rendant alors cette opération irréalisable. Limiter l'InterRegio à Genève plutôt qu'à Genève-Aéroport n'est pas envisageable au vu des obligations des CFF résultant de notre concession et de la demande. De plus, la disponibilité du parc de matériel roulant ne permet pas la mise en place d'une nouvelle composition à Genève-Aéroport.*

- *Une perte de capacité pour le trafic marchandises entre Lausanne et Genève. Cette limitation ne permettrait plus de couvrir les besoins du marché Fret ce qui n'est pas admissible surtout dans le contexte actuel de l'horaire 2016.*

Tenant compte des contraintes évoquées ci-dessus et des éléments détaillés de l'horaire 2016, nous pouvons vous confirmer la faisabilité des arrêts à Nyon pour les 2 trains ICN :

- ***ICN 511** (Nyon 6.25 – Morges 6.40/42 – Yverdon-les-Bains 7.05) :*
  Cette circulation ne nécessitant pas de rebroussement en amont et n'entrant pas en conflit avec une autre circulation entre Genève et Morges, un départ de Nyon à 6h25 est envisageable. Néanmoins, cela impose un départ anticipé de trois minutes de Genève de l'InterRegio en direction du Valais. Ainsi, les voyageurs au départ de Nyon n'auront pas à changer à Morges et gagneront 11 minutes sur leur temps de parcours entre Nyon et Yverdon-les-Bains.

- ***ICN 536** (Yverdon-les-Bains 21.53 – Morges 22.16/18 – Nyon 22.32) :*
  Cette circulation ne nécessitant pas de rebroussement immédiat à Genève-Aéroport et n'entrant plus en conflit· avec d'autres trains (modification récente), une arrivée à Nyon à 22h32 est envisageable. Ainsi, les voyageurs n'auront pas à changer à Morges et gagneront 19 minutes sur leur temps de parcours.

La proposition ci-dessus ne permettra certes pas de satisfaire l'ensemble des voyageurs de/vers Nyon, mais elle offre la possibilité d'effectuer un aller-retour direct vers la Suisse alémanique dans la même journée.

Le changement d'horaire du 13 décembre 2015 aura un effet positif pour les voyageurs de/pour Nyon à destination de la Suisse alémanique qui circulent par la ligne du Pied-du-Jura. En effet, les temps de parcours seront réduits de 7 à 8 minutes par rapport à l'horaire actuel avec un changement de train à Morges au lieu de Lausanne.

Exemple d'un trajet Nyon – Yverdon-les-Bains via Lausanne et via Morges

	Horaire 2015		***Horaire 2016***
Nyon départ	*09h07*	*Nyon départ*	*09h14*
Lausanne arrivée	*09h39*	*Morges arrivée*	*09h29*
Lausanne départ	*09h45*	*Morges départ*	*09h42*
Yverdon arrivée	*10h05*	*Yverdon arrivée*	*10h05*
Temps de trajet	*00h58*	*Temps de trajet*	*00h51*

Exemple d'un trajet Bienne – Nyon, aussi valable pour Zurich, Bâle, etc. :

	Horaire 2015		***Horaire 2016***
Biel/Bienne départ	*16h16*	Biel/Bienne départ	*16h16*
Lausanne arrivée	*17h15*	*Morges arrivée*	*17h16*
Lausanne départ	*17h21*	*Morges départ*	*17h29*
Nyon arrivée	*17h52*	*Nyon arrivée*	*17h44*
Temps de trajet	*1h36*	*Temps de trajet*	*1h28*

Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une amélioration significative de l'offre qu'il est utile de faire partager à un public le plus large possible. »

5. Conclusions et perspectives :

Le Conseil d'Etat est conscient que les améliorations proposées par les CFF pour l'horaire définitif 2016 demeurent anecdotiques par rapport aux attentes de la population du district de Nyon concernant l'arrêt des ICN à Nyon. Il poursuivra les discussions avec les CFF afin d'améliorer, dans la mesure du possible, la desserte de Nyon.

Dans le cadre des études de la demande, réalisées pour la planification de l'étape PRODES2030, la nécessité de disposer de liaisons entre les centres régionaux de Nyon, Morges et Yverdon-les-Bains a été identifiée. Le Conseil d'Etat a prié l'OFT de veiller au maintien de ces liaisons dans le dimensionnement de l'offre à l'horizon 2030, tout en modifiant l'image de référence 2025 publiée par l'OFT en août 2014.

* * * * * *

Le Conseil d'Etat rappelle au Grand Conseil que le projet d'horaire 2016 des CFF apporte globalement de nombreuses améliorations pour les Vaudois malgré le contexte de la suppression d'une des trois voies entre Lausanne et Renens pour en construire une quatrième. De telles améliorations équivalent à un petit miracle réalisé par les spécialistes des horaires de Léman 2030 (Confédération, cantons, CFF).

Le Conseil d'Etat met tout en œuvre pour garantir à tous des transports ferroviaires performants durant toute la période des importants travaux de modernisation du nœud ferroviaire de Lausanne.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT	LE CHANCELIER
Pierre-Yves Maillard	Vincent Grandjean

Copies

- Mlle Anastasia Loroch, chemin des Vidies 2, 1186 Essertines-sur-Rolle